

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0018/2022	Objet : Affectation du résultat 2021.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-deux, le 12 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, conseillers municipaux.

Absents représentés : Jean-Luc DESPREZ représenté par Anne FERREIRA, Arnaud DESSAINT représenté par Alphonse BOYE, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Roland TIBI, Stéphanie COUCHOUX représentée par Jean-Pierre VANHAVERE, Mathias ALONSO représenté par Vanessa HANNI.**Absents** : Nicole DELBOSC.

Madame Noémie ARNOFFI a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;**Vu** l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 9 avril 2022 ;**Considérant** que les comptes administratif et de gestion 2021 font apparaître un résultat global des

- Section fonctionnement : **978 089,35 €**,
- Section investissement : **1 861 794,44 €** ;

Considérant que le résultat de la section d'investissement de **1 861 794,44 €** est automatiquement reporté en 2022 en recette de la section d'investissement (article budgétaire 001) ;**Considérant** qu'à la clôture de l'exercice 2021 le montant des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à **113 890,39 €** ;Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 de **978 089,35 €** de la manière suivante :

- Section fonctionnement 2022 : **978 089,35 €**- article budgétaire 002 (recettes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**A la majorité 20 Pour, 6 Contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES et Joël VILLAÇA).****ARTICLE UNIQUE : AFFECTE** le résultat de fonctionnement 2021 de **978 089,35 €** de la manière suivante :

- Section fonctionnement 2022 : **978 089,35 €**- article budgétaire 002 (recettes),

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 12 avril 2022

Alphonse BOYE
Mairie de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr